

Arrêté du 12 juillet 2011 fixant le programme de l'enseignement de spécialité de droit et grands enjeux du monde contemporain en classe terminale de la série « littéraire »

[Violences sexuelles en contexte sectaire](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Abroge](#)

Date	01/09/2020
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	MENE1119455A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024573038

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] On évoquera les délits et les crimes sexuels (agression, harcèlement, inceste, pédophilie, tourisme sexuel , viol). 2.8 La vie, le corps, la santé Choses et personnes Inviolabilité Indisponibilité Dignité [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Vu le code de l'éducation ; Vu l'arrêté du 27 janvier 2010 modifié relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général ; Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 9 juin 2011, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE MENE1119455A du 1 septembre 2020, « Arrêté du 12 juillet 2011 fixant le programme de l'enseignement de spécialité de droit et grands enjeux du monde contemporain en classe terminale de la série « littéraire » ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024573038> (consulté le 19 juin 2026).